

Compte rendu du Conseil Municipal - Séance du 1^{er} décembre 2011.

L'an deux mil onze et le premier décembre à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni sous la Présidence de M. MICHEL, Maire.

Etaient présents : MM. MICHEL, CORNU, CHOLLAT, GRIVOLLA, ALBERT, BARBIER, CHANARON, CHARVET, CHAUT-SARRAZIN, GUILLAUD, MOREL, VITETTA, VIUDEZ.

Excusé : M. DESROCHE

Absente : Mme BONNARGENT

Secrétaire de séance : M. Bertrand CHARVET.

Compte rendu de la séance du 3 novembre 2011 : Approbation à l'unanimité

N°2011-036 : Plan Local d'Urbanisme : Approbation du nouveau périmètre des monuments historiques soumis à enquête publique.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le périmètre de protection automatique d'un rayon de 500 m mis en place autour du château en 1972 n'est plus adapté aux spécificités de ce monument et du territoire l'entourant.

Il indique qu'en vertu des dispositions de l'article 40 de la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains codifiées à l'alinéa 2 de l'article L. 621-2 du code du patrimoine, il est désormais possible d'adapter la configuration de ce périmètre aux caractéristiques des lieux.

Aussi, sur proposition du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine (STAP) de l'Isère une modification du périmètre de protection a été établie (voir Plan annexé). L'objectif est de retenir dans le nouveau Périmètre de Protection Modifié (PPM) les espaces intéressants pour la protection et la mise en valeur du monument en excluant les zones dénuées d'intérêt patrimonial fort et ne risquant pas de subir de profondes transformations préjudiciables à la perception du monument.

Monsieur le Maire rajoute que ce périmètre de protection modifié doit être validé par le Conseil Municipal avant d'être soumis à enquête publique. Cette dernière aura lieu en même temps que l'enquête publique du Plan Local d'Urbanisme.

Le Conseil Municipal, après délibérations :

- Emet un avis favorable au périmètre de protection modifié présentée par l'Architecte des Bâtiments de France.

Plan local d'urbanisme : Validation de la révision du zonage d'assainissement.

Ce dossier n'étant pas terminé, il sera étudié lors d'une prochaine séance.

N° 2011-037 : Revalorisation des loyers et charges des bâtiments communaux.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la revalorisation des loyers des appartements communaux est de 1.73 % (variation sur un an de l'indice de référence des loyers 2^{ème} trimestre 2011) et qu'il conviendrait également de revoir le montant des charges mensuelles compte tenu de l'augmentation régulière du prix du litre de fuel.

Le Conseil Municipal, après délibérations, fixe de la façon suivante les loyers et les charges des appartements communaux pour l'année 2012 :

- Décide de ne pas appliquer d'augmentation sur les loyers en 2012 mais d'appliquer une augmentation sur les charges compte tenu de l'augmentation permanente du prix du litre de fuel, soit :

Appartement La Cure : loyer mensuel fixé à 470 €(sans changement)

Appartement Bâtiment Mairie :

* Appartement situés au 1^{er} étage : loyer mensuel fixé à 320 €(sans changement) plus les charges de chauffage d'un montant mensuel de 98 €avec régularisation annuelle.

* Appartement situé au rez-de-chaussée : loyer mensuel fixé à 282 €(sans changement) plus les charges de chauffage d'un montant mensuel de 76 €avec régularisation annuelle.

Compte rendu du Conseil d'école.

Les points suivants ont été abordés :

- l'élection des délégués de parents a eu lieu le 14 octobre 2011,
- les effectifs s'élève à 103 élèves répartis en 4 classes,
- les projets pour l'année scolaire 2011-2012,
- les problèmes soulevés:
 - stores défectueux dans certaines classes
 - humidité dans la salle de la garderie. Mise en œuvre d'une aération naturelle dans les huisseries des fenêtres.
 - préau sali par les oiseaux. Pose d'émetteurs à ultra-sons pour les faire fuir.
 - sécurité sur la voie d'accès à l'école pour les vélos et poussettes. Ce problème sera résolu suite aux travaux d'aménagement de la traversée du village.

Compte rendu de la commission Urbanisme

Deux certificats d'urbanismes CUB ont été étudiés avec avis favorable, à savoir :

- Dossier déposé par Mme Forestier pour un terrain situé au Moriot pour la construction d'une maison d'habitation.
- Dossier déposé par M. Mme Mouveau/Multin pour un terrain situé chemin de Saint Pierre pour la construction d'une maison d'habitation et d'un bâtiment professionnel.

Plan Local d'Urbanisme.

Le règlement des différentes zones composant le PLU a été examiné et validé par la commission. Cette dernière doit également étudier les orientations d'aménagements, le rapport de présentation afin de pouvoir arrêter le projet de PLU fin décembre.

Point sur les travaux d'aménagement de la traversée du village.

Le chantier suit son cours mais ne sera pas terminé en fin d'année. Normalement la pose des candélabres d'éclairage public et les raccordements électriques de chaque abonné seront réalisés avant Noël (sauf imprévu).

Le chantier se poursuivra dès la rentrée de janvier et durant tout le premier trimestre 2012.

Compte rendu Communauté de Communes.

- Le projet de création d'une médiathèque a été adopté sous réserve que les financements extérieurs soient attribués. L'emplacement retenu est situé à La Tour du Pin et consiste en la démolition du bâtiment

Monbox et la reconstruction d'un bâtiment adapté aux nouvelles normes d'accessibilités et environnementales.

- Réforme territoriale

Les exécutifs des Communautés de Communes des Vals du Dauphiné ont été reçus en Mairie des Abrets, le 4 novembre par la commission de travail de la CDCI.

La commission départementale de coopération intercommunale doit se réunir le 12 décembre et se prononcer sur le schéma proposé par Monsieur le Préfet de l'Isère mais également sur les différents amendements émis.

Virement de crédit

N° 2011-38

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2151-041 : Réseaux de voirie		10 918.60 €
D 202 : Frais documents d'urbanisme	20 000.00 €	
D 2131 : Bâtiments publics		3 816.20 €
D 21311: Hôtel de ville		21 165.00 €
D 21311 : Hôtel de ville		981.92 €
D 21312 : Bâtiments scolaires		1 248.62 €
D 21318 : Autres bâtiments publics		4 538.03 €
D 2313 : Immos en cours-constructions	10 584.77 €	
D 2315 : Immos en cours-inst.techn.	21 165.00 €	
D 232 : Immos incorp.en cours		20 000.00 €
D 2381 : TRX VOIRIE CCVTP	10 918.60 €	

N° 2011-39

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 020 : Dépenses imprévues Invest	3 280.00 €	
D 2151 : Réseaux de voirie		11 914.92 €
D 2315 : Immos en cours-inst.techn.	1 150.35 €	
D 2381 : TRX VOIRIE CCVTP	7 484.57 €	

Questions diverses

N° 2011-40 Objet : Renouvellement convention avec la SPA (Société Protectrice des Animaux).

Le Conseil Municipal :

- EMET un avis favorable au renouvellement de la convention avec la SPA comprenant la capture, l'enlèvement et la garde des animaux errants sur le territoire de la commune, pour l'année 2012. Le coût de cette prestation s'élèvera à 0.31 €par habitant.
- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et tout document relatif à cette affaire.

Acquisition Filets à neige

La commission voirie a proposé d'acheter des filets à neige afin de limiter la formation de congères sur certains secteurs de la commune lors d'épisode neigeux. Un devis à été établi et s'élève à 689.54 €TTC pour le module de 25 m (filet avec piquets) et à 208.70 €TTC le rouleau de 25 m de filet seul.

M. Grivolla se propose de réaliser les piquets et les attaches afin de limiter le coût.

Le conseil municipal après délibérations :

- Décide d'acquérir 250 m de filet à neige, les piquets étant réalisés par G.Grivolla après achat par la commune des matériaux nécessaires à leur confection.

Cérémonie des vœux.

Elle aura lieu le 14 janvier 2012 à 18H00. Mr Le Maire propose qu'à cette occasion les agents communaux ayant plus de 20 ans d'ancienneté au sein de la collectivité, reçoivent la médaille d'honneur communale (argent). Côté logistique, Mme Cornu est chargée d'organiser cette cérémonie sur les mêmes bases que l'an dernier.

Prochaine réunion :

- Conseil Municipal le 19 décembre 2011.